200, avenue Hôtel-de-Ville Shippagan N.-B. E8S 1M1



Téléphone : (506) 336-3900 Télécopieur : (506) 336-3901 Courriel: info@shippagan.ca Site Internet: www.shippagan.ca

TOWN OF SHIPPAGAN

VILLE DE SHIPPAGAN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Shippagan veut faire le point sur la fermeture du quai

SHIPPAGAN, 9 avril 2021 – Nous recevons régulièrement des commentaires et des plaintes de nos citoyennes et citoyens sur divers points, dont la fermeture des quais. L'administration municipale et le conseil sont très sensibles à ces préoccupations. Cependant, il y a des décisions qui appartiennent à la Ville de Shippagan et d'autres non - malheureusement nous n'avons aucune autorité sur la gestion des quais.

Tout d'abord, la municipalité de Shippagan n'a aucun intérêt à ce que les quais soient fermés. À ceux qui blâment l'inaction de la municipalité, nous voulons leur rappeler que nous avons toujours travaillé dans l'intérêt de nos citoyennes et citoyens. Nous comprenons le sentiment exprimé par notre communauté, cependant cette situation est hors de notre contrôle. Plusieurs discussions ont eu lieu avec des fonctionnaires fédéraux lors desquelles il a été confirmé que la gestion des quais relevait uniquement et exclusivement des administrations portuaires. Tant et aussi longtemps qu'elles respectent les clauses de leur bail les reliant au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO), elles peuvent prendre toutes les mesures qui leur semblent nécessaires. Il nous a été rappelé à maintes reprises que la sécurité était un élément primordial pour le MPO ainsi que pour l'Administration Portuaire de Shippagan.

L'Administration Portuaire à la demande de ses membres et des associations de pêche a pris la décision de fermer l'accès au quai pour des raisons de sécurité. La municipalité, ayant été informée une fois la décision prise, a essayé de trouver un terrain d'entente pour s'assurer que la saison touristique ne soit pas compromise par cette mesure ainsi que l'accès à la Véloroute.

Donc, le conseil municipal, lors de sa réunion extraordinaire tenue le 24 mars 2021, n'a pas voté pour la fermeture des quais comme plusieurs le disent, car cette décision avait été prise auparavant par l'instance responsable. Le conseil municipal a plutôt négocié l'ouverture des quais après la saison de pêche au crabe et au homard. Même si le conseil avait voulu permettre l'accessibilité de la piste cyclable en tout temps, cela n'a pas été possible. Selon l'entente, l'accès au quai sera permis par la 15^e Rue et la 12e Rue au début juillet. Toute entente n'est pas parfaite, nous en sommes conscients. Toutefois, nous sommes convaincus qu'en gardant un dialogue ouvert avec les différents intervenants de cette industrie, nous pourrons arriver à une solution susceptible de satisfaire aux préoccupations de toutes et tous.

Pour toutes autres questions concernant la gestion des installations portuaires, vous pouvez vous adresser à l'Administration portuaire puisque ce dossier est sous leur juridiction.

- 30 -

Anita Savoie Robichaud, mairesse